



SUDREAU
LES GRAVES
46090 SAINT PIERRE LAFEUILLE
TEL : 05 65 36 84 38

Adresse de livraison

ETS GEVREY JP
143 ROUTE DE CANTEGRILL
LIEU DIT VIGIER
19120 BILHAC
FRANCE

Date 21/03/25

Référence MAIL 17/03

N° intracommunautaire client

LALTOIROIS'E
FOURNIER FLORENCE
8 PLACE DE LA FONTAINE
46400 AUTOIRE

Date de livraison Tot25l @

FACTURE N° 8221

Code Client 0ALTOIRO

Date 21/03/25

Exemplaire provisoire

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT	*
	SAISIE NATHALIE					
PGM180	PATE GRAND-MERE 20% FOIE GRAS 180G	12,00	4,500		54,00	C55
RC180	RILLETES DE CANARD 100% VIANDE DE CANARD BOCAL 180G	12,00	3,950		47,40	C55
FC180	FRITONS DE CANARD 100% VIANDE DE CANARD BOCAL 180G	12,00	3,950		47,40	C55
TNP180	TERRINE AUX NOIX DU PERIGORD BOCAL 180 G	12,00	2,900		34,80	C55
RO180	RILLETES D'OIE 100% VIANDE D'OIE BOCAL 180G	12,00	4,500		54,00	C55
COQ750	COQ AU VIN DE CAHORS MARMITE 750 G	6,00	7,950		47,70	C55
CG750	CASSOULET GASTRONOMIQUE AU CONFIT DE CANARD MARMITE 750G	12,00	7,500		90,00	C55
CANABOX	BOITE CANABOX CONTENANT 3 TERRINES	12,00	6,900		82,80	C55
ETUI2	ETUI 2 - LOT DE 5 BOITES 65 G EN ETUI	12,00	6,900		82,80	C55
TVTO130	TERRINE DE VEAU CHAMPIGNONS ET NOISETTES BOCAL 130 G	12,00	2,600		31,20	C55
VM750	COCOTTE DE VEAU AUX MORILLES 750 G	6,00	8,700		52,20	C55
	RUPTURE DE STOCK					
	RILLETES AU MAGRET DE CANARD FUME BOCAL 180 G					
	RUPTURE DEFINITIVE POUR TERRINE DE CANARD A LA BIERE DU QUERCY					
TBQ180	TERRINE DE CANARD A LA BIERE DU QUERCY BOCAL 180 G	6,00	2,900		17,40	C55
	1/2 PALETTE 14 COLIS					

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT	*
-----------	-------------	-----	-------------	--------	------------	---

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
C55	641,70	5,5%	35,29	641,70	0,00		676,99	676,99	0,00
Total	641,70		35,29						

Echéance :

Mode de Règlement :

Domiciliation : BP.OCCITANE CAHORS
RIB : 17807 00805 00521042212 53
IBAN : FR76 1780 7008 0500 5210 4221 253
BIC : CCBPFRPPTLS

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
Conformément aux termes de la loi n° 80335 du 12 Mai 1980, nos marchandises sont réputées nous appartenir jusqu'au paiement intégral de son prix facturé. Nos conditions de paiement sont impératives. Conformément à l'article L.441-6 du Code du Commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. De plein droit, tout retard de paiement entraînera une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera exigible. En cas de litiges le Tribunal de Commerce de Cahors est seul compétent.

Exemplaire provisoire